

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1987-1988

RENOI DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (D) AU COMITÉ DES
FINANCES NATIONALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)e) du Règlement, propose:

Que le Comité permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses prévues dans le budget supplémentaire (D) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988 (document sessionnel n° 332-664) et à en faire rapport.

(La motion est adoptée.)

AVIS DE CONVOCATION DU COMITÉ

L'honorable Fernand-E. Leblanc: Honorables sénateurs, je veux signaler au Sénat que le Comité permanent des finances nationales siègera demain à 18 heures pour examiner le budget supplémentaire (D). Cette annonce tient lieu d'avis adressé aux membres de ce comité.

AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE
SÉNAT

L'honorable Joan Neiman, présidente du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)a) du Règlement, propose:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à siéger à 15 h 15 jeudi prochain, le 28 janvier 1988, même si le Sénat siège à ce moment-là et que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

A l'appel des avis de motion:

L'honorable Joan Neiman: Honorables sénateurs, je voudrais présenter une autre motion demandant au Sénat de permettre au Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles de se réunir aujourd'hui à 15 h 30. Toutefois, je n'ai pas encore le texte de cette motion et je voudrais donc revenir aux avis de motion plus tard aujourd'hui.

Son Honneur le Président: Cette autorisation est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES HAUSSES DE PRIX DES MÉDICAMENTS—LE
RÉTABLISSEMENT DES PRIX—LES MESURES
GOUVERNEMENTALES

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, le vendredi 22 janvier 1988, le *Globe and Mail* titrait à la une:

«Les compagnies pharmaceutiques augmentent leurs prix plus vite que le taux d'inflation». Les compagnies pharmaceutiques ont promis au gouvernement du Canada qu'elles n'agiraient pas ainsi et qu'elles augmenteraient le prix des médicaments à un rythme inférieur à celui de l'indice des prix à la consommation. Qu'entend faire le gouvernement pour garantir que les prix reviendront à ce niveau jusqu'à ce que le Conseil d'examen du prix des médicaments soit mis sur pied?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, sans vouloir ranimer une vieille controverse et un vieux projet de loi que cette Chambre a mis beaucoup de temps à adopter, je dirais que le gouvernement a fait connaître ses intentions à ce sujet il y a plus d'un an, quand le projet de loi C-22 a été déposé. Si le projet de loi avait été adopté plus tôt et si le Conseil d'examen du prix des médicaments avait été en place, le Conseil aurait été en mesure d'agir plus efficacement dans cette affaire.

Le Conseil devrait être en place dans environ un mois. Il ne fait aucun doute qu'il exercera une pression à la baisse sur le prix des médicaments en prenant le taux d'inflation comme point de repère.

Le sénateur Bonnell: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement doit savoir que le projet de loi C-22 a été adopté et qu'il est en vigueur. Il doit savoir que les compagnies pharmaceutiques avaient promis au Sénat et à la Chambre des communes—et je soupçonne qu'elles l'ont promis au ministre aussi, bien que je n'en sois pas sûr—qu'elles n'agiraient pas comme elles viennent de le faire un mois et demi à peine après l'adoption de ce projet de loi. Selon le ministère de la Santé de l'Ontario, le prix de certains médicaments a doublé.

Des voix: C'est ignoble!

Le sénateur Bonnell: Si nous ne pouvons pas faire confiance aux compagnies pharmaceutiques un mois et demi seulement après l'adoption du projet de loi, pourrions-nous leur faire confiance en ce qui concerne les investissements et les emplois promis dans le domaine de la recherche? Le Canada devra-t-il se priver de ces milliards de dollars et perdre 9 000 emplois dans les fabricants de produits génériques et dans d'autres compagnies? Notre économie sera ruinée par l'augmentation du prix des médicaments et par la disparition de la concurrence assurée par les fabricants de produits génériques. Le gouvernement avertira-t-il ces compagnies que, puisqu'elles ont rompu leur promesse un mois et demi à peine après l'adoption du projet de loi, il prendra les mesures qui s'imposent. Le gouvernement manifestera-t-il son mécontentement? Le ministre n'a encore rien dit.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, le Conseil d'examen du prix des médicaments sera en place d'ici mars. Je me réjouis de la conversion tardive du sénateur qui reconnaît enfin l'utilité de cet organisme.

Je lui rappelle simplement que la dernière année complète pendant laquelle son parti a gouverné, le taux d'inflation s'élevait à 5,8 p. 100.